



Compte-rendu FSU au CHSCTD 27 du 10 mars 2022

F.S.U. 27

Pour la deuxième fois consécutive, la FSU n'a pu que regretter l'absence de la Directrice académique, pourtant Présidente du CHSCTD27.

Introduction de M. Bourrée, secrétaire général de la DSDEN :

Une réflexion est en cours au niveau national pour améliorer la prise en charge des frais de déplacements des agents dont la mission impose une mobilité, l'objectif étant d'adapter le remboursement à la hausse du coût des carburants.

Commentaire FSU : La FSU demande que les indemnités kilométriques et les ISSR soient réévaluées pour répondre à l'augmentation des coûts de carburant, mais cela ne peut suffire, car de nombreuses et nombreux agents ne peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement.

Pour les AESH :

T2 gérées par le rectorat : La situation est en passe d'être réglée. La déclaration des états de frais doit être saisie sur Chorus DT.

HT2 gérées par le lycée Gustave Flaubert. Des actions sont en cours pour régler la situation et les retards constatés. La saisie des déplacements ne se fait pas dans le cas des HT2 sur Chorus DT. Une procédure papier va être mise en place et sera gérée par l'administration de l'établissement.

L'administration demande aux collègues de faire remonter les situations où des retards sont constatés.

Commentaire FSU : nous avons dénoncé l'injustice totale qui perdurait jusqu'à présent, empêchant les AESH HT2 de bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement. La FSU demande que les procédures soient simplifiées pour permettre aux AESH de se faire rembourser facilement et qu'une aide et une formation leur soient apportées.

Visites CHSCT	<ul style="list-style-type: none">- visite de l'école F Dolto au Neubourg le 18 mars.- Visite du collège Jean Jaurès grâce à une demande de la FSU le 5 mai suite aux évènements violents (attaque de l'établissement par des éléments extérieurs) du printemps 2021. <p>Des agents ont subi une attaque pendant leur temps de travail et il est nécessaire de rencontrer ces collègues qui ont vécu cet évènement traumatisant et qui font face à un sentiment d'insécurité.</p> <p>Thématique de la visite portera sur la gestion de l'urgence et l'étude de l'impact que cet évènement a eu sur les collègues.</p> <p>Cette visite fait parfaitement écho avec le travail du GT climat scolaire 2nd degré. La FSU rappelle que la rencontre des AED doit être incluse dans cette visite.</p>
Crise sanitaire	<p>Evolution de la crise sanitaire, sur le département de l'Eure : le nombre de cas positifs est très faible (10 cas de PE positifs sur les 10 derniers jours).</p> <p>On constate une légère reprise des cas positifs et la vigilance s'impose toujours.</p> <p>Il y a beaucoup moins d'absences d'enseignants pour motif de contamination COVID ou enfants malades.</p> <p>Une hausse importante des absences des PE est constatée pour d'autres motifs (enfants malades ou autres maladies).</p> <p>Commentaire de la FSU : à l'heure actuelle (15 mars), la reprise épidémique se confirme...</p>

<p>Capteurs de CO2</p>	<p>La DSDEN observe que 25 communes ont demandé une indemnisation par l'Etat du financement des capteurs (140 capteurs). L'équipement progresse et notamment pour des villes importantes ou d'agglomération : EPN (60 écoles) et Val-de-Reuil. Ces dossiers sont en cours.</p> <p>FSU : La dotation des capteurs de CO₂ dans les collèges s'est faite sans accompagnement et aucun agent n'est formé pour l'utiliser et assurer l'étude de la qualité de l'air. L'usage du capteur qui n'est pas à demeure dans les classes mais utilisé de manière mobile est inutile sans un protocole d'étude.</p> <p>L'inspecteur Santé et sécurité au travail indique qu'il faut utiliser le capteur CO₂ de en se référant à la « fiche guide » du ministère. Il faut disposer cet appareil de mesure dans les lieux critiques (salles avec difficulté d'aération, réfectoire, salles chargées à forts effectifs...) pour déterminer la fréquence d'ouverture des aérations).</p> <p>FSU : ça nécessite que quelqu'un prenne en charge l'étude. Il n'y a pas eu d'incitation dans ce sens, résultat dans beaucoup d'endroits les capteurs sont inutilisés.</p> <p>L'inspecteur Santé et sécurité au travail : c'est l'assistant de prévention (état ou collectivité) qui doit s'en charger. On observe qu'il y a un problème de motivation pour gérer ce travail (par les personnels et d'adhésion par les élèves à la démarche). Le risque biologique doit être repéré et amener les utilisateurs des locaux à le prendre en compte.</p>
<p>Les masques</p>	<p>La DSEN a reçu deux livraisons de masques chirurgicaux et FFP2. Tous les IEN ont des stocks et la DSDEN en dispose aussi. Une troisième livraison est prévue.</p> <p>La FSU fait remarquer que la livraison des masques pour les AESH n'est pas prévue dans leurs écoles.</p> <p>Réponse de l'administration : Les dotations pour les AESH sont gérées par la DSDEN et les livraisons ont été faites dans les PIAL.</p> <p>Les aides administratives ont été alloués (entre 2 et 3 jours par circonscription) pour faciliter la gestion de la crise sanitaire (test et distribution des masques...). Ces personnels sont recrutés en CDD jusqu'en juin prochain.</p>
<p>Personnels vulnérables</p>	<p>Les personnels en ASA pour cause de vulnérabilité restent pour l'heure en ASA.</p> <p>FSU : est-ce que la DSDEN a des informations à communiquer concernant l'allègement des mesures sanitaires le 14 mars ?</p> <p>Administration : pour l'instant aucune information n'est redescendue du ministère, les informations disponibles sont celles qui ont été communiquées dans les médias.</p>
<p>Conditions de travail des directrices et directeurs d'écoles</p>	<p>Concernant la situation très difficile des directrices et directeurs d'école et accentuée par la crise sanitaire, la FSU demande :</p> <p><u>Déconnexion numérique.</u></p> <p>Les mails ne doivent plus être envoyés aux personnels en dehors des heures de service et les week-ends</p> <p>Les demandes et les commandes institutionnelles doivent intégrer un délai raisonnable entre la demande et la date limite d'exécution.</p>

On ne doit plus voir des mails le dimanche soir pour exécution effective le lundi matin comme c'était le cas à chaque modification du protocole sanitaire.

Temps de décharge

Une partie considérable du temps de décharge des directrices et directeurs d'école a été consacrée à la gestion de la crise sanitaires au détriment des tâches ordinaires leur incombeant.

Nous demandons que des jours de décharges soient accordés aux directrices et directeurs s'ils/elles en font la demande.

Multiplication des tâches.

On observe une massification des enquêtes et des commandes administratives qui ne relèvent pas de la vie de l'école mais du pilotage administratif du système éducatif.

Une réflexion sur les tâches des directrices et directeurs d'école doit être menée au regard de la finalité des tâches qui leurs sont demandées.

L'administration reconnaît que les directrices et directeurs ont été très impacté.e.s par la crise sanitaire.

Les réponses de l'administration sur ce point sont :

La politique de l'amélioration des décharges des directrices d'école représente 8 ETP consacrés à l'augmentation du temps de décharge.

Direction d'école et la question de leur charge de travail et le sens de leur tâche doit être un sujet de travail du CHSCT

Un document existe pour la protection des personnels sur le numérique qui pourra être utilisé.

La nature des tâches et leur sens doit être questionné et voir ce qui est utile au fonctionnement de l'école ou non.

Des services civiques ont été recrutés pour aider les directrices et directeurs.

FSU : nous regrettons que ce ne soient pas des emplois statutaires qui assurent l'aide administrative.

Les services civiques sont des personnes qui sont renouvelées tous les ans et qu'il faut former à la rentrée au moment où les directrices et directeurs ont le moins de disponibilité pour le faire. Il n'y a pas de montée en compétence de la personne sur plusieurs années.

Psychologues scolaires

Charge de travail excessive qui va bien au-delà du temps de service pour rédiger les rapports et les bilans.

Enorme frustration et sentiment d'impuissance devant le manque de moyens pour gérer les élèves MDPH et les délais pour prendre en charge ces élèves.

De nouvelles tâches sont apparues sans lien avec leur mission comme des bilans d'activités périodiques demandés par les IEN.

L'administration répond qu'en l'absence de le DAASEN en charge du premier degré, une communication écrite sur le travail des psyEN du département serait faite pour alimenter les discussions du prochain CHSCT sur le sujet.

Il note une augmentation de la charge des psyEN en lien avec l'augmentation de l'activité de le MdPH.

Il conviendrait que l'IEN ASH vienne donner son avis au sujet de la situation des psyEN.

	<p>Il propose de nous retourner les éléments d'analyse sur la fonction PsyEN et échanger en présence de Mr Hénon lors du prochain CHSCTD.</p>
Désignation d'un.e référent.e égalité homme-femme	<p>L'administration a présenté la dynamique de l'action académique. Mme Deste a été nommée au niveau du rectorat pour mettre en œuvre le plan d'action égalité fille garçon. Ses formations sur le sujet seront incluses dans le PAF. Sa mission est également de mettre en œuvre le plan d'action égalité femme homme pour atteindre de l'égalité salariale et fonctionnelle entre les femmes et les hommes. Elle recueille les signalements et les transmet aux autorités compétentes. Les conseillers RH de proximité vont avoir un rôle à jouer dans cette action et vont être formés pour agir au niveau local. Mme Mélanie Robert va être nommée comme référente égalité femme homme avec vigilance sur le processus et les carrières pour que ce ne soit pas discriminant.</p> <p>Au niveau national, la décision a été prise de s'appuyer sur les CHSCTA et de ne nommer que des référents issus des membres élus des CHSCTA. Au CHSCTA, la référente contre les violences sexuelles et sexistes au travail est Mme Claire-Marie Feret, militante de la FSU.</p> <p>La FSU regrette que la référente égalité ne soit pas présente lors de la définition des LDG.</p> <p>Mr Bourée répond que sa présence n'est pas requise du fait que l'égalité homme-femme est une priorité affichée de la DSDEN.</p> <p>La FSU demande que des données statistiques genrées soient communiquées et suivies pour évaluer de manière objective l'évolution des inégalités femmes-hommes au travail.</p> <p>La direction académique indique qu'on peut trouver des informations sur le bilan du mouvement, des tableaux d'analyse femme-homme sur les écarts de rémunérations et l'accès aux promotions.</p> <p>FSU :</p> <p>Le rectorat n'est à ce jour pas capable de fournir des données genrée sur les rémunérations et les promotions et un grand travail reste à faire.</p> <p>La question des AESH doit être abordée dans le cadre de l'inégalité femme-homme.</p> <p>Commentaire de la FSU : le rectorat se contente du minimum réglementaire sur cette question, sans investir comme il le devrait la question de l'égalité professionnelle femmes/hommes.</p>
Programme départemental de prévention.	<p>Mmes Laura Gomez et Aurélie Vasseur deux infirmières recrutées pour assister le médecin de prévention.</p> <p>Une formation des assistants de prévention sur les RPS par la psychologue qui prendra ses fonctions le 14 avril.</p> <p>Mme la Conseillère départementale de prévention a suivi une formation sur les RPS et un Mooc pour accompagner les assistants de prévention dans leurs missions.</p> <p>Le rôle des assistants de prévention est d'assister les IEN et les directrices et directeurs d'école dans leurs missions.</p>

	<p>La FSU considère que le programme départemental de prévention s'il a le mérite d'exister ne permet pas une réponse à la hauteur de la situation. Cela concerne particulièrement l'exposition des collègues (enseignant.e.s AESH et AED) aux risques psychosociaux et aux violences qui sont en forte augmentation.</p>
Réponse aux avis.	<p>Pour les PAI.</p> <p>Le manque de médecins scolaires ne permet pas à tous les PAI en vigueur d'être signés par un médecin. Les représentants du personnel ont soulevé la question de la responsabilité des équipes lors leur mise en œuvre s'ils n'étaient pas approuvés et signés par un médecin</p> <p>L'administration va demander un éclaircissement auprès du médecin conseil de la DSDEN.</p>

Prochain CHSCTD27, le 9 juin.